

Le bruit est un facteur de risque des pathologies auditives et de la surdité. Une exposition chronique au bruit peut aussi être la source de perturbations telles que troubles du sommeil, fatigue, anxiété, troubles du comportement social, affections cardiovasculaires... Enfin, le bruit est une nuisance qui peut être responsable de gêne et d'inconfort, généralement subjectifs car perçus différemment d'un individu à l'autre selon sa sensibilité propre. Le bruit « subi » correspond aux nuisances sonores dues au voisinage, à la circulation, à la mauvaise isolation phonique d'un logement, aux conditions de travail (machines...), etc.

Pour en savoir plus : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) (dossier : « Bruit et santé ») et [www.paca.sante.gouv.fr](http://www.paca.sante.gouv.fr) (« Votre environnement »).

## Les risques sanitaires du bruit : une perception accrue chez les personnes âgées

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 23 % des habitants considèrent que le bruit présente un risque très élevé pour la santé des Français en général, 48 % un risque plutôt élevé et 28 % un risque faible ou quasi nul. Cette perception augmente avec l'âge (F1).

La proportion de personnes convaincues que le bruit présente un risque pour la santé varie également selon la catégorie socio-professionnelle : elle est maximale chez les ouvriers (80 %) et minimale chez les personnes sans activité professionnelle (50 %).

## Contrôle de l'audition : les jeunes et les ouvriers sont mieux surveillés

Lors de l'enquête, 1 habitant sur 5 a déclaré ne jamais avoir fait de contrôle de son audition. Cette proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (28 % contre 12 %) et augmente avec l'âge jusqu'à 28 % chez les 65-75 ans. Il existe également de fortes différences selon la catégorie socioprofessionnelle : les agriculteurs et les artisans-commerçants étant les moins bien surveillés, à l'inverse des ouvriers.

Parmi les personnes ayant déjà eu un contrôle de l'audition, celui-ci remonte le plus souvent à au moins un an (F2). Les ouvriers sont proportionnellement les plus nombreux à avoir eu un contrôle de l'audition durant l'année (38 % contre 25 % de l'ensemble des personnes ayant déjà eu un contrôle au cours de leur vie).

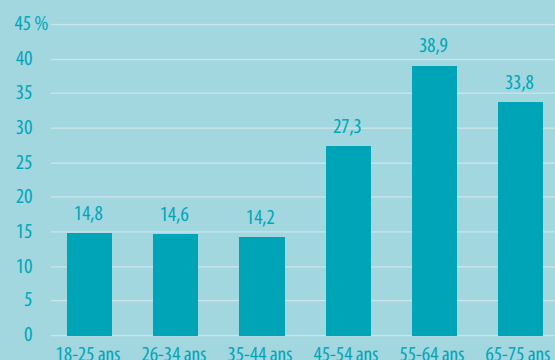
## Comparaison interrégionale

Le pourcentage de personnes déclarant n'avoir jamais eu de contrôle de l'audition varie selon les régions étudiées, de 16 % en Bretagne à 22 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur (F3). Dans ces deux régions, ainsi qu'en Champagne-Ardenne, les différences avec la moyenne nationale sont statistiquement significatives.

Les différences de répartition de la population selon les catégories socio-professionnelles expliquent sans doute en partie ces variations régionales. Par exemple, le constat établi en Provence-Alpes-Côte d'Azur est probablement dû à la plus faible proportion d'ouvriers, catégorie d'actifs ayant le plus souvent des contrôles auditifs, par rapport à d'autres régions.

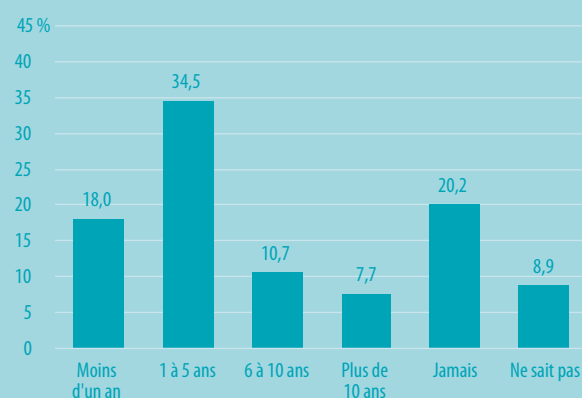
NB : Les pourcentages ayant servi à cette comparaison diffèrent de ceux utilisés pour l'analyse régionale car ils sont établis à partir de données standardisées sur l'âge (structure par âge de la population française au 1<sup>er</sup> janvier 2007).

### F1. Personnes pensant que le bruit présente un risque très élevé pour la santé des Français, selon l'âge



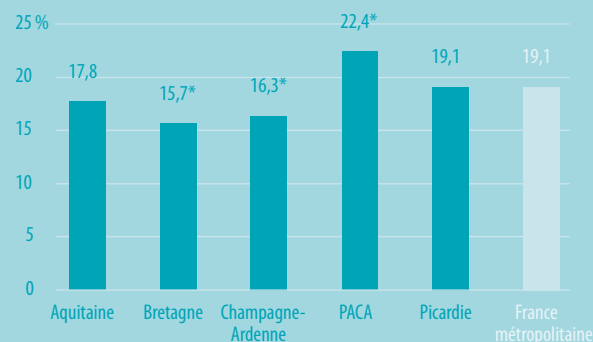
Source : Baromètre Santé environnement 2007 - INPES, ORS PACA

### F2. Ancienneté du dernier contrôle auditif



Source : Baromètre Santé environnement 2007 - INPES, ORS PACA

### F3. Proportions<sup>1</sup> de personnes déclarant n'avoir jamais fait contrôler leur audition



<sup>1</sup> Standardisées sur l'âge

\* Différence significative par rapport à la France métropolitaine

Source : Baromètre Santé environnement 2007 - INPES, ORS Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne, PACA, ORS Picardie